Ecole de Natation de Genève
ENG
Schwimmschule - Swimming School
Ecole de natation de Genève®
Piscine de Varembé

CONDITIONS GÉNÉRALES

Annulation et changement de cours :

- **Lorsqu'une inscription est réservée et payée, celle-ci est ferme : aucune annulation n'est possible.**
- En cas d'arrêt médical de 2 mois minimum et annoncé immédiatement (avec certificat médical), un avoir personnel et non-transmissible (valable 1 an) sera accordé sur une future inscription à condition de nous prévenir dès le début de l'arrêt des cours.
- Pour les enfants des cours du Level 1, lors de la première leçon, le professeur peut décider que l'enfant n'est pas encore prêt à suivre le cours. Dans ce cas, un avoir vous sera remis au bureau de l'ENG.
- En cas de changement de cours décidé par le professeur (niveau inadéquat lors de l'inscription), merci de prendre contact avec le secrétariat de l'ENG.
- En cas de mauvaise évaluation de votre part, l'ENG ne peut pas vous assurer une autre place, ni vous rembourser.

Absence d'un participant à une leçon :

- Vous pouvez annoncer votre absence au secrétariat de l'ENG, mais cela n'est pas obligatoire.
- Cependant les leçons manquées ne sont ni remboursées, ni remplacées, ni reportées, ni ne peuvent être transmises à des tierces personnes.

Annulation d'une leçon :

- En cas de maladie ou d'absence d'un professeur, l'ENG met tout en œuvre pour trouver une personne remplaçante ou proposera un autre cours.
- L'ENG est dépendante de la gestion des bassins du Service des Sports de la Ville de Genève. Elle ne peut être tenue pour responsable de ces décisions. Dans le cas où l'installation ne serait pas utilisable pour des raisons indépendantes de notre volonté, aucun remboursement ni report de cours ne seront accordés.
- Pour ces raisons non-prévisibles, qui obligeraient l'ENG à annuler des leçons, les participants seront prévenus le plus tôt possible.

Ecole de Natation de Genève
ENG
Schwimmschule - Swimming School
Ecole de natation de Genève®
Piscine de Varembé

Cours annulé par l'ENG pour manque de participants :

- L'ENG se réserve le droit d'annuler les cours de natation qui n'atteignent pas le nombre minimal de 3 personnes. Cette décision peut intervenir avant le début d'un semestre ou pendant le premier mois. Dans les deux cas, les participants ont la possibilité de s'inscrire à un autre cours ou de se voir rembourser le montant payé.

Protection de vos données personnelles :

- La protection de vos données personnelles est très importante pour nous. Nous n'utilisons aucune donnée pour publications ni les transmettons à des tiers. Vos données sont préservées avec la plus grande confidentialité.

IMPORTANT :

L'école de natation de Genève (ENG) décline toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.

Les élèves doivent être au bénéfice d'une assurance personnelle.

Les leçons manquées ne sont ni remboursées, ni remplacées, ni reportées, ni ne peuvent être transmises à des tierces personnes.

Afin de garantir en tout temps la sécurité des nageuses/nageurs lors des leçons, les professeurs n'acceptent pas d'inscriptions aux bords des bassins.

Les clients doivent se conformer aux règles d'utilisation et d'hygiène de la piscine de Varembé (règlement interne du Service des Sports de la Ville de Genève, susceptible d'être modifié à tout moment).

Toute personne qui ne respectera pas les présentes conditions de l'ENG, s'expose au risque d'être exclue des cours sans remboursement, ni indemnité.

Ecole de Natation de Genève
ENG
Schwimmschule - Swimming School
Ecole de natation de Genève®
Piscine de Varembé

Les élèves :

- doivent s'acquitter de l'entrée piscine qui n'est pas comprise dans le prix de leurs cours.
- doivent être à l'heure au point de rendez-vous à la table ENG pour le début du cours et s'annoncer aux professeurs.

Les enfants :

- de moins de 10 ans doivent être obligatoirement conduits et recherchés à la table de l'ENG par la personne accompagnatrice majeure.

Les accompagnateurs :

- sont tenus de s'acquitter de l'entrée piscine et d'une tenue décente et appropriée afin d'accéder au bord des bassins.
- doivent accompagner et rechercher leur enfant à la table d'accueil de l'ENG (pour les enfants jusqu'à 10 ans).
- n'ont pas le droit de filmer ni photographier les cours.
- afin de permettre à votre enfant de profiter pleinement de l'enseignement de nos professeurs qualifiés, nous demandons aux parents, dans la mesure du possible, de ne pas rester dans le pourtour immédiat de l'enseignement.
- l'usage d'un cadenas est nécessaire pour les casiers.

Les tarifs d'entrée piscine sont définis par le Conseil administratif de la Ville de Genève.

Nous vous recommandons de vous renseigner à la caisse à l'entrée de la piscine, auprès du Service des Sports de la Ville de Genève ou directement sur le site de la Ville de Genève.

L'ENG respecte les principes de la charte d'éthique de Swiss Olympic.

2022 © ENG